



COMMUNE DE WEMMEL Conseil communal du 12 novembre 2009

Décisions

www.wemmel.be

Présents : Messieurs Carpriau Bernard, président-échevin, Van Langenhove Marcel, bourgmestre, Andries Christian, Mertens Roger, Vander Voorde Herman, Mme Van der Straeten Monique, échevins, Belgrado Louis, Verhasselt Jan, Mme Govaere-Laurent, Noltinx Didier, Stevaert Tony, Mme Van Cauwenberghe, Coomans de Brachène Thierry, De Visscher Raf, Mme Sarels Jeannine, Galluccio Roberto, Vansteenkiste Walter, Mme Moreau Jacqueline, Verbist, De Lille Robert, Mme Dewell Nathalie, Mme Van Baden, Stubbe Alain (à partir du point 2), conseillers et Mme Luykx Johanna, Secrétaire

Application de l'article 252 du décret communal

Le président ouvre la séance.

La secrétaire donne lecture du P.V. de la séance précédente, qui est approuvé par le Conseil par 18 voix pour (Carpriau, Van Langenhove, Andries, Mertens, Vander Voorde, Mme Van der Straeten, Belgrado, Mme Moreau, Noltinx, Coomans de Brachène, Mme Van Cauwenberghe, Mme Govaere-Laurent, Mme Dewell, Mme Van Baden, Stevaert, De Visscher, Van Steenkiste, Verhasselt) et 4 abstentions (Mme Sarels, Verbist, Galluccio et De Lille) sur 22 membres ayant le droit de vote.

SEANCE PUBLIQUE

1. Installation d'un nouveau conseiller communal : M. Alain Stubbe succède à Mme Colier. Il prête serment entre les mains du président : prise de connaissance A L'UNANIMITE
2. Remplacement d'un membre de l'ASBL « Pro-Humanitate » - succession de Mme Colier (IC) : Mme Sarels est présentée par IC au titre de successeur de Mme Colier : prise de connaissance A L'UNANIMITE
3. Remplacement d'un membre du Conseil de police – succession de Mme Colier : M. Galluccio est présenté par IC au titre de successeur de Mme Colier : prise de connaissance A L'UNANIMITE

4. Commission mobilité du Conseil communal – succession de Mme Colier : M. Verbist est présenté par IC au titre de successeur de Mme Colier : prise de connaissance A L'UNANIMITE
5. Centimes additionnels communaux sur le précompte immobilier : fixés à 750 centimes additionnels pour les exercices 2010 à 2012 inclus
Approuvé par 22 voix pour (Carpriau, Van Langenhove, Andries, Mertens, Vander Voorde, Mme Van der Straeten, Belgrado, Mme Moreau, Noltinx, Coomans de Brachène, Mme Van Cauwenberghe, Mme Goovaere-Laurent, Mme Dewell, Stevaert, De Visscher, Van Steenkiste, Verhasselt, Verbist, Galluccio, Mme Sarels, De Lille et Stubbe) et 1 abstention (Mme Van Baden)
6. Additionnels communaux à l'impôt des personnes physiques : fixés à 6,5% pour les exercices 2010 à 2012 inclus
Approuvé par 21 voix pour (Carpriau, Van Langenhove, Andries, Mertens, Mme Van der Straeten, Belgrado, Mme Moreau, Noltinx, Coomans de Brachène, Mme Van Cauwenberghe, Mme Goovaere-Laurent, Mme Dewell, Stevaert, De Visscher, Van Steenkiste, Verhasselt, Verbist, Galluccio, Mme Sarels, De Lille et Stubbe) et 2 abstentions (Vander Voorde et Mme Van Baden)
7. Adaptation du règlement-taxé concernant les versages clandestins – à la suite du courrier de M. le Gouverneur, l'article 5 du règlement-taxé concernant les versages clandestins est supprimé. Approuvé A L'UNANIMITE.
8. Prise de connaissance du compte 2008 de la fabrique d'église Saint-Englebert : prise de connaissance A L'UNANIMITE
9. Approbation du budget de la fabrique d'église Saint-Englebert 2010 : approuvé par 21 voix pour (Carpriau, Van Langenhove, Andries, Mertens, Vander Voorde, Mme Van der Straeten, Belgrado, Mme Moreau, Noltinx, Coomans de Brachène, Mme Van Cauwenberghe, Mme Govaere-Laurent, Mme Dewell, Mme Van Baden, Stevaert, De Visscher, Van Steenkiste, Verhasselt, Verbist, Mme Sarels et Stubbe) et 2 abstentions (Galluccio et De Lille)
10. Compte CPAS 2008 + rapport annuel : approuvé par 22 voix pour (Carpriau, Andries, Van Langenhove, Mertens, Vander Voorde, Mme Van der Straeten, Belgrado, Mme Moreau, Noltinx, Coomans de Brachène, Mme Van Cauwenberghe, Mme Govaere-Laurent, Mme Dewell, Stevaert, De Visscher, Van Steenkiste, Verhasselt, Verbist, Galluccio, Mme Sarels, De Lille et Stubbe) et 1 abstention (Mme Lucia Van Baden)
11. Compte ASBL Wommel-Sport – exercice 2008 :
Le président de Wommel-Sport commente le compte.
Celui-ci est approuvé par 22 voix pour (Carpriau, Van Langenhove, Andries, Mertens, Vander Voorde, Mme Van der Straeten, Belgrado, Mme Moreau, Noltinx, Coomans de Brachène, Mme Van Cauwenberghe, Mme Dewell, Mme Van Baden, Stevaert, De Visser, Van Steenkiste, Verhasselt, Verbist, Galluccio, Mme Sarels, De Lille et Stubbe) et 1 abstention (Mme Govaere-Laurent Marie-Françoise)
12. Prise de connaissance de l'établissement définitif du compte de clôture du receveur du CPAS : prise de connaissance A L'UNANIMITE
13. Réaménagement Avenue des Nerviens – Avenue R. Albert I. Approbation des conditions du cahier des charges et du mode de passation :
Le président explique ce point.
Estimation du coût : 730.513 euros HTVA
Passation : par voie d'adjudication publique
Prévu dans le budget 2010

Approuvé A L'UNANIMITE

14. Location et entretien périodique des paillasons pour une période de 3 ans. Approbation des conditions du cahier des charges et du mode de passation :
Le président explique ce point.
Estimation du coût : 1.920,00 euros HTVA
Passation : par voie de procédure négociée sans publicité.
Approuvé par 22 voix pour (Carpriau, Van Langenhove, Andries, Mertens, Vander Voorde, Mme Van der Straeten, Belgrado, Mme Moreau, Noltincx, Coomans de Brachène, Mme Van Cauwenberghe, Mme Dewell, Mme Van Baden, Stevaert, De Visscher, Van Steenkiste, Verhasselt, Verbist, Galluccio, Mme Sarels, De Lille et Stubbe) et 1 abstention (Mme Govaere-Laurent)
15. Approbation du cahier spécial des charges et estimation du coût pour l'achat de vêtements de travail pour une période de 2 ans
Le président explique ce point.
Estimation du coût : 27.484,61 euros HTVA
Passation : par voie de procédure négociée sans publicité.
Approuvé A L'UNANIMITE
16. Approbation du cahier spécial des charges, estimation du coût et dossier REG concernant la rénovation de la menuiserie extérieure (portes et fenêtres) de l'école primaire francophone - Winkel 56
Le président explique ce point.
Estimation du coût : 429.800,00 euros HTVA
Passation : par voie d'appel d'offres général
Approuvé par 22 voix pour (Carpriau, Van Langenhove, Andries, Mertens, Vander Voorde, Mme Van der Straeten, Belgrado, Mme Moreau, Noltincx, Coomans de Brachène, Mme Van Cauwenberghe, Mme Govaere-Laurent, Mme Dewell, Stevaert, De Visscher, Van Steenkiste, Verhasselt, Verbist, Galluccio, Mme Sarels, De Lille et Stubbe) et 1 abstention (Mme Van Baden)
17. Approbation du cahier spécial des charges, estimation et dossier REG concernant la rénovation de la menuiserie extérieure (portes et fenêtres) de l'école primaire néerlandophone – Rue J. Vanden Broeck 29
Le président explique ce point.
Estimation du coût : 431.600,00 euros HTVA
Passation : par voie d'appel d'offres général
Approuvé A L'UNANIMITE
18. Fixation provisoire des PPA Centrum et Saint-Englebert en révision :
L'échevin Vander Voorde explique ce point. Il présente un aperçu de la procédure à suivre.
Approuvé par 21 voix pour (Carpriau, Van Langenhove, Andries, Mertens, Vander Voorde, Mme Van der Straeten, Belgrado, Mme Moreau, Noltincx, Coomans de Brachène, Mme Van Cauwenberghe, Mme Govaere-Laurent, Mme Van Baden, Stevaert, De Visscher, Van Steenkiste, Verbist, Galluccio, Mme Sarels, De Lille et Stubbe) et 2 abstentions (Verhasselt, Mme Dewell)
19. Décision de principe pour l'étude d'une collaboration concernant la gestion des déchets dans l'arrondissement Halle-Vilvoorde :
L'échevin Vander Voorde explique ce point.
Le président propose d'ajourner ce point pour poursuite d'enquête.

Cette proposition d'ajournement est approuvée par 17 voix pour (Carpriau, Van Langenhove, Andries, Mertens, Mme Vander Straeten, Belgrado, Mme Moreau, Noltinx, Coomans de Brachène, Mme Van Cauwenberghe, Mme Dewell, Mme Van Baden, Verbist, Galluccio, Mme Sarels, De Lille et Stubbe), 4 contre (Vander Voorde, Verhasselt, Stevaert, De Visscher) et 2 abstentions (Mme Govaere-Laurent, Vansteenkiste).

20. Règlement communal concernant le soutien logistique aux associations :
Le président explique ce point et déclare que le point introduit par le CARTEL fera l'objet d'une discussion collective, de même que l'amendement déposé par les membres de LB ; il propose de discuter du règlement communal établi par le Collège des échevins article par article, et ce en guise de dernier point de la séance publique.
Cette proposition est adoptée A L'UNANIMITE.
21. Approbation du règlement relatif à l'indemnité octroyée aux membres de jury d'examens :
approuvé A L'UNANIMITE
22. Désignation d'un représentant à l'assemblée générale extraordinaire de l'IWVB
Monsieur Andries a été désigné comme représentant. Il déclare lors de la séance qu'il n'accepte pas cette désignation.
Le président demande qui se porte candidat :
En tant que mandataire : M. Verbist et Mme Moreau
En tant que suppléant : M. De Lille et Mme Dewell
Il est procédé à un vote secret :
M. Verbist : 5 voix pour
Mme Moreau : 15 voix pour
M. De Lille : 11 voix pour
Mme Dewell : 12 voix pour
Mme Moreau est proposée par 15 voix pour au titre de mandataire et Mme Dewell au titre de mandataire suppléant par 12 voix pour.
23. Ecole communale francophone - Approbation de la création d'une classe d'accueil :
L'échevine Van der Straeten explique ce point.
Approuvé par 21 voix pour (Carpriau, Van Langenhove, Andries, Mertens, Mme Van der Straeten, Belgrado, Mme Moreau, Noltinx, Coomans de Brachène, Mme Van Cauwenberghe, Mme Govaere-Laurent, Mme Dewell, Stevaert, De Visscher, Van Steenkiste, Verhasselt, Verbist, Galluccio, Mme Sarels, De Lille et Stubbe) et 2 abstentions (Vander Voorde, Mme Van Baden)
24. Ecole communale néerlandophone - Approbation de la création d'une classe d'accueil :
L'échevine Van der Straeten explique ce point.
Approuvé A L'UNANIMITE
25. Requête du Conseil de la jeunesse (décret communal art. 201-204)
Le président demande à M. Wies Herpol, président du Conseil de la jeunesse, d'expliquer ce point.
L'échevin Vander Voorde propose de renvoyer ce point devant le Collège des échevins. Le Collège des échevins pourra traiter ce point après approbation de la décision de principe relative au règlement concernant le soutien logistique. Le Conseil communal approuve A L'UNANIMITE la proposition de renvoyer ce point devant le Collège des échevins.

Points ajoutés par les Conseillers

26. Motion relative à l'inspection pédagogique dans les écoles francophones des six communes à facilités.

Mme Sarels (déposante de la motion avec la contresignature de MM. Noltincx, Galluccio, Verbist, De Lille et de Mme Govaere-Laurent) explique ce point.

Le président fait procéder au vote sur la motion. Cette motion est approuvée par 12 voix pour (Carpriau, Mertens, Noltincx, Coomans de Brachène, Mme Van Cauwenberghe, Mme Govaere-Laurent, Mme Dewell, Verbist, Galluccio, Mme Sarels, De Lille et Stubbe), 7 voix contre (Mme Van der Straeten, Vander Voorde, Verhasselt, Van Steenkiste, Stevaert, De Visscher et Mme Van Baden) et 4 abstentions (Van Langenhove, Andries, Belgrado et Mme Moreau)

L'échevin Andries précise les raisons de son abstention sur ce point. Il affirme qu'en tant qu'ancien enseignant de la Communauté flamande, il a entière confiance en l'objectivité des inspecteurs et exprime le souhait qu'une concertation soit mise en place entre les deux ministres.

Monsieur Galluccio constate que l'échevine en charge de l'enseignement francophone a voté contre la motion et demande dès lors le retrait de sa compétence en ce qui concerne l'école communale francophone.

27. Point concernant : la proclamation de Halle-Vilvoorde, conjointement avec Bruxelles et le Brabant wallon, au titre de Brussels Metropolitan Region

Le président donne la parole à Mme Van Baden (déposante de cette motion).

Cette motion est rejetée par 2 voix pour (Mme Van Baden et Verhasselt), 15 contre (Mertens, Carpriau, Andries, Van Langenhove, Belgrado, Noltincx, Coomans de Brachène, Mme Van Cauwenberghe, Mme Govaere-Laurent, Mme Dewell, Verbist, Galluccio, Mme Sarels, De Lille et Stubbe) et 6 abstentions (Mme Moreau, Mme Van der Straeten, Stevaert, Vander Voorde, Van Steenkiste, De Visscher)

Avant de traiter le point 20 de l'ordre du jour, à savoir le règlement communal concernant le soutien logistique aux associations, le président suspend la séance pour 30 minutes.

Le président rouvre la séance.

Règlement communal concernant le soutien logistique aux associations :

M. Van Steenkiste demande le retrait de ce point et sollicite la tenue d'une nouvelle séance du Conseil communal avec uniquement le traitement de ce point à l'ordre du jour.

Selon le président, cela nécessite une demande écrite, ce qui n'a pas été le cas jusqu'ici.

Finalement, ce point est ajourné jusqu'à la séance du 17 décembre, date à laquelle se tiendra le vote définitif.

Le président propose de créer au sein du Conseil un groupe de travail constitué de 2 délégués de chaque fraction. La constitution de ce groupe de travail est approuvée par 19 voix pour (Mertens, Verbist, Galluccio, Mme Sarels, De Lille, Stubbe, Mme Van Baden, Stevaert, De Visscher, Van Steenkiste, Vander Voorde, Verhasselt, Carpriau, Van Langenhove, Belgrado, Mme Moreau, Noltincx, Coomans de Brachène, Mme Van Cauwenberghe) et 4 abstentions (Mme Van der Straeten, Andries, Mme Dewell, Mme Govaere-Laurent).

Les Conseillers suivants posent leur candidature pour participer au groupe de travail :

Fraction LB :	M. Carpriau
	Mme Van Cauwenberghe
Fraction CARTEL Wemmel :	M. De Visscher
	M. Van Steenkiste
Fraction IC :	M. De Lille
	M. Verbist
Fraction VI. Belang	Mme Van Baden

Questions orales posées par les Conseillers

Par M. Verbist

- Demande s'il est prévu de vendre la Villa 3sje
L'échevin Vander Voorde répond que le bien immobilier a en effet été mis en vente, mais qu'aucun acheteur ne s'est encore présenté.
Il se pourrait qu'il existe une possibilité d'y exploiter une école.

Par M. De Visscher

- Demande pour quelle raison la distribution des dépliants relatifs à l'accueil d'automne de la Villa 3sje n'a pas été autorisée.
L'échevine Van der Straeten répond que la commune organise elle-même des plaines de jeux et qu'il s'agit là d'une entreprise onéreuse. La promenade d'automne de la plaine de jeux 3sje est par conséquent considérée comme concurrentielle. Elle souligne que ce refus a fait l'objet d'un consensus au sein du Collège des échevins.

Par Mme Van Baden

- Demande quand les trottoirs du Square Faymonville et le parking du Maalbeek seront réparés.
Le président donne la parole au chef du service des affaires territoriales, qui répond que les dommages au parking concernent la compagnie d'assurances. Les dommages seront réparés sous peu aux frais de la compagnie d'assurances ;
en ce qui concerne les trottoirs, plus précisément devant la librairie, les travaux seront entamés une fois que le problème de distribution d'eau potable sera résolu, autrement dit dès que l'eau sera déclarée potable par le laboratoire.

Par M. De Lille

- Aborde le contrôle relatif aux radiations des antennes GSM. Il s'agit d'une matière régionale.
L'échevin Vander Voorde affirme qu'il est exact qu'il n'a plus été procédé à aucun contrôle depuis un an.
Il rappelle la déclaration de la Ministre Schauvlieghe, selon laquelle la règle des 3 volts sera appliquée.

Par M. Coomans de Brachène

- Demande quelles plantations ont été choisies pour le Square Faymonville.
L'échevin Andries explique le projet visant à y placer des pierres provenant des carrières de Faymonville.
L'échevin Vander Voorde déclare que l'on optera pour des plantes vivaces.
- S'enquiert du résultat de la 2^e action Wemmel Propre.
L'échevin Vander Voorde déclare que 2 tonnes ont été collectées le 1^{er} jour et 1,5 tonne le 2^e jour.
48 personnes ont participé à l'action.

SEANCE A HUIS CLOS

28. Ecole communale néerlandophone – Approbation de la désignation d’une puéricultrice à charge du budget de fonctionnement
29. Ecole communale francophone – Approbation de la désignation d’une puéricultrice à charge du budget de fonctionnement

Cette liste est disponible pour consultation à la maison communale – Avenue Dr. H. Follet 28 à 1780 Wemmel, tous les jours ouvrables de 8h30 à 11h30, et ce jusqu’au 7 décembre 2009

Wemmel, le 17 novembre 2009

Par ordonnance :
La secrétaire
(s) Mme J. LUYKX

Le Président
(s) B. CARPRIAU